

Les valeurs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire : une culture de réseaux pour développer le tiers secteur

L'économie sociale et solidaire se caractérise par une manière différente d'entreprendre et vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu à la recherche du profit maximal tout en étant un véritable acteur économique. Qualifié aussi de « Tiers secteur » ou « non profit sector » en Europe et plus largement, l'économie sociale et solidaire constitue un ensemble économique très diversifié et donc difficile à appréhender par des statistiques.

Mettre l'homme au cœur de l'activité économique et associer des hommes autour d'un projet social et politique auquel ils adhèrent librement sont des valeurs qui rassemblent les différentes composantes de l'économie sociale et solidaire. En 2001, la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui s'est déroulée au Québec en a donné cette définition :

« L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen. »

Le regard des acteurs de l'économie sociale sur leur histoire

Deux siècles après leur apparition, les entreprises de l'économie sociale ont développé leur poids et assis leur présence dans le paysage de l'économie classique française tout en restant en majeure partie en phase avec leur principale motivation fondatrice : mettre l'homme au centre de l'organisation économique. Elles continuent à activer et à afficher les valeurs éthiques fortes qui les animent et qui s'inscrivent dans leurs statuts :

- la liberté d'adhésion ;
- la gestion démocratique avec le principe « une personne, une voix » ;
- l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics ;
- la solidarité ;
- la non redistribution individuelle des profits ou redistribution limitée ;
- la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital.

Héritées du XIX^e siècle, entrées dans le droit français en 1981¹, ces valeurs portées et défendues par de plus en plus de citoyens désireux de voir plus de solidarité dans l'économie, questionnent les systèmes de décision de l'entreprise classique et de distribution des richesses produites.

Les entreprises de l'économie sociale, Associations, Coopératives, Mutuelles et Fondations, produisent et investissent dans tous les champs d'activité de l'économie et de la société tant au niveau local, régional et national français qu'au niveau international. En 2002, Juan Somavia, Directeur Général du Bureau International du Travail (BIT) a émis une recommandation en faveur d'un plus grand développement des coopératives :

« Les coopératives favorisent l'autonomisation des populations en permettant aux catégories même les plus pauvres de prendre part au progrès économique : elles créent des possibilités d'emploi pour des personnes possédant des compétences mais ayant peu, voire pas du tout de capital ; et elles assurent une protection en organisant une entraide communautaire. »

Mariant le pragmatisme et l'idéalisme, la performance économique et la performance sociale, les entrepreneurs sociaux² d'aujourd'hui innovent et expérimentent sans cesse des services et des produits en réponse à l'amélioration des conditions de vie. Sensibles aux questions de

¹ Décret n°81-1125 du 15 décembre 1981.

² Voir sur www.cresnpsc.org – chapitre « L'Entrepreneuriat social ».

l'insertion sociale et professionnelle, du handicap, du logement, des services à la personne, du recyclage des matériaux, de l'environnement et du développement durable, ils contribuent à la construction d'un monde plus humain et respectueux des générations futures. Ils induisent un changement structurel en faisant évoluer les mentalités et comportements.

L'apport des acteurs de l'économie solidaire

Si les contours de l'économie sociale ont fait l'objet d'une normalisation en 2007³ pour tenir compte des évolutions de ce secteur, ceux de l'économie solidaire posent encore des questions au statisticien. En effet, là où l'économie sociale se laisse appréhender par ses statuts, l'économie solidaire revendique au-delà des statuts de mettre au cœur du projet les questions de sens « Au nom de quoi on entreprend ? »

Depuis les années 70, des acteurs de l'économie solidaire se sont mobilisés afin de proposer des réponses, porteuses de sens, alternatives et innovantes, face aux défis sociétaux et pour lesquels le marché seul n'avait pas de réponse. Aux confins de l'économie marchande, de l'économie de redistribution et du don, en les combinant, en les hybridant, ils ont développé des activités nouvelles ancrées sur les territoires et en phase avec les besoins des populations.

Finances solidaires, commerce équitable, consommation citoyenne, agriculture durable, gestion et valorisation des déchets, services collectifs de proximité, système d'échange local, insertion par l'économique, logement, sont les principaux domaines de l'économie solidaire.

L'entreprise solidaire articule trois vocations (à des degrés différents en fonction de la nature de l'activité, des projets ou du statut) à savoir :

- une vocation "d'intérêt collectif" (services collectifs et/ou à la personne, services liés à l'environnement, aux transports, à l'éducation, ...),
- une vocation "d'insertion sociale et professionnelle",
- une vocation "d'échanges", qui passe par la vente ou l'échange non monétaire de produits ou de services aux particuliers, aux collectivités ou aux entreprises.

Un consensus et des convergences

Il existe aujourd'hui un consensus largement partagé sur les valeurs fondatrices et les principes de base qui permet des convergences entre l'économie sociale et l'économie solidaire comme l'illustre la nouvelle dénomination depuis juin 2008 de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Toutefois le contour de l'économie sociale et solidaire reste mouvant. Preuve en est du positionnement qui regroupe des entreprises de l'économie sociale et de l'économie classique du secteur de l'insertion (*cf. encadré*), secteur de tradition ancienne dans la région, permettant de fournir du travail à des personnes éloignées de l'emploi.

Les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire en Europe et au niveau international



L'organisation européenne de l'économie sociale se cristallise autour d'une référence commune : la charte européenne de l'économie sociale et solidaire qui a été élaborée en 2001 à Bruxelles par la Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations (CEP-CMAF). La CEP-CMAF, créée en 2000, est une instance de concertation, de propositions et de représentation des divers groupements européens des familles de l'économie sociale.

Au niveau international, le Réseau Intercontinental de Promotion d'Économie Sociale et Solidaire organise tous les 4 ans les Rencontres Globalisation de la Solidarité, alternativement au « Sud » et au « Nord », avec une participation croissante des réseaux d'économie sociale et solidaire du monde entier (Amérique latine, Amérique du Nord, Afrique, Asie, Europe).

Les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire en France

Au niveau institutionnel : la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale (DIIESES) existe depuis 1981. Elle est l'interlocuteur privilégié des organisations de l'économie sociale et solidaire au sein des pouvoirs publics et dispose d'un budget pour mener des actions en faveur de l'économie sociale.

³ Voir la nomenclature retenue dans l'étude dans le chapitre suivant.

Au niveau des représentations nationales de l'économie sociale, le Conseil des Entreprises et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES) créé en 2001 regroupe tous les organismes nationaux fédérateurs de l'économie sociale nationale :

- le Groupement National de la Coopération (GNC),
- la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA),
- le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance (GEMA),
- la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF),
- le Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Éducation Nationale (CCOMCEN),
- l'Association des Fondations de l'Économie Sociale (ASFONDES),
- le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRES), anciennement Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives qui a élaboré en 1980 la charte Française de l'économie sociale.
- les représentations syndicales telles que l'Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs de l'Économie Sociale (USGERES) et l'Union des Fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED).

Le Conseil des Entreprises et Groupements de l'Économie Sociale est un lieu d'échanges, de concertation, de liaison, d'actions et de représentation entre entrepreneurs de l'économie sociale.

Au niveau des représentations nationales de l'économie solidaire, le Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES) réunit à la fois :

- des réseaux thématiques nationaux :
 - l'Agence pour le Développement de l'Économie Locale (ADEL),

Encadré : L'insertion par l'activité économique

Dans les années soixante, les structures d'insertion visaient la lutte contre l'exclusion sociale par le développement des facultés d'autonomie de la personne. Une décennie plus tard, la conjoncture économique défavorable amena ces entreprises à proposer des modalités de réponse aux problématiques tant sociales que professionnelles.

L'accès à ces entreprises étant réservé « aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières », on distingue 3 types de public :

- le public sans qualification ou formation
- le public victime de freins à l'emploi du fait d'une discrimination ou d'un manque de mobilité
- le public devant pallier divers problèmes sociaux

L'insertion, secteur structuré en réseaux généralistes [Chantier école /COORACE/URIAE...] et spécialistes [Cocagne/Emmaüs...], regroupe des entreprises disposant de modes d'intervention distincts. Deux possibilités s'offrent aux acteurs de l'insertion :

- la production et la consommation de biens et services. En 2007, la région dénombrait 51 associations d'insertion, 43 entreprises d'insertion et 18 entreprises de travail temporaire d'insertion. Ces entreprises comptabilisaient, en leur sein, plus de 8 000 salariés. Les 112 entreprises régionales du domaine de l'Insertion n'appartiennent pas toutes à l'économie sociale. Une part importante des entreprises d'insertion et des entreprises de travail temporaire d'insertion sont des sociétés commerciales. Toutefois, leur activité ayant pour finalité l'utilité sociale, elles se trouvent dans la sphère de l'économie solidaire.
- le développement d'activités d'utilité sociale, dont l'activité de production est au service de la démarche d'insertion. Ce mode d'intervention est privilégié par les chantiers école, ateliers et chantiers d'insertion.

Les leviers d'intervention professionnels et sociaux actionnés par les structures de l'insertion doivent renforcer l'employabilité des personnes en difficultés et offrir de réelles perspectives dans le milieu ordinaire de travail. Elles ont pour contrainte la sélection d'activités accessibles à un large public et génératrices de valeur ajoutée, mais pour privilège de contribuer à la réduction de la fracture sociale. Ces entreprises, avides de partenariats, parviennent à relever ce challenge par l'innovation.

- les Clubs d'Investissement pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (Cigales),
 - Le Comité National de Liaison des Régies de Quartiers (CNLRQ),
 - Artisans du Monde,
 - Accueil paysan.
- o des structurations régionales ou locales d'acteurs pour soutenir la consolidation et l'émergence des initiatives locales.

Les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire en Nord-Pas-de-Calais

L'économie sociale et solidaire s'articule autour de deux réseaux :

- la Chambre Régionale de l'Économie Sociale (CRES) devenue en 2008, Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS).
- l'Assemblée Permanente de l'Économie Solidaire (APES).

• La CRESS en Nord-Pas-de-Calais :

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) regroupe une trentaine de fédérations et organismes régionaux de coopératives, mutuelles, associations et fondations; ayant comme dénominateur commun, « l'économie au service de la personne ».

Elle est une association fondée en 1988 « afin de défendre et de développer la coopération, la mutualité et la vie associative sur le plan régional ». À l'origine elle portait le nom de GRCMA : Groupement Régional des Coopératives, Mutuelles et Associations.

En 2002, le GRCMA devient la CRES : Chambre Régionale de l'Économie Sociale, et intègre une nouvelle famille de l'économie sociale : les fondations.

En juin 2008, celle-ci prend le nom de Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle a pour mission de représenter, défendre et promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire en Nord-Pas-de-Calais.

Pour ce faire, elle anime et participe à des programmes d'actions en faveur de la création et du développement d'activités d'utilité sociale et anime un observatoire régional de l'économie sociale et solidaire.

• L'APES en Nord-Pas-de-Calais :

350 acteurs, citoyens, entreprises, associations du Nord-Pas-de-Calais ont décidé en 2002 de se constituer en Assemblée Permanente de l'Économie Solidaire, autour de l'adhésion à des valeurs et des pratiques partagées (Appel pour le Développement de l'Économie Solidaire, et charte d'engagement) pour rendre plus visible le foisonnement d'initiatives, capitaliser les expériences, diffuser les bonnes pratiques et mettre en réseau tous les acteurs.

Depuis une vingtaine d'années, les décideurs et institutions de notre région comptent sur l'économie sociale et solidaire pour accroître l'attractivité du territoire régional et pour contre-carrer les effets des mutations économiques sur le capital humain de la région⁴.

Le fort taux de croissance de l'économie sociale et solidaire et des activités non délocalisables du fait de son organisation statutaire collective, font de l'économie sociale et solidaire une composante indispensable, fiable et novatrice d'une économie régionale plurielle.

L'économie sociale et solidaire a été intégrée au programme des politiques de développement économique du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, dès 1996, consécutivement à la mise en œuvre du dispositif « Nouvelles activités, Nouveaux services »⁵.

Les partenaires du contrat de plan État-Région 2000-2006 inscrivent dans celui-ci des objectifs opérationnels ciblés sur l'économie sociale et solidaire dans le chapitre « développer le tissu économique ».

L'économie sociale et solidaire au cœur des politiques économiques régionales

⁴ Les informations de ce paragraphe sont en très grande partie extraites de l'Avis sur l'économie sociale et solidaire, produit par la Région Nord-Pas-de-Calais lors de la Conférence Permanente SRDE du 19 juin 2008.

⁵ Visant l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire par l'enrichissement de l'offre de services associatifs, le dispositif « Nouvelles activités, Nouveaux services » fut conçu comme une politique de développement économique et a permis la création et l'accompagnement de plus de 300 nouvelles activités répondant à des besoins locaux émergents ou non satisfaits.

En 2003, la Région Nord-Pas-de-Calais, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'État et la Caisse des Dépôts rédigent le Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PRDESS) comprenant 4 ambitions essentielles : la promotion de l'économie sociale et solidaire, le soutien des projets économiques répondant à ses valeurs, sa structuration, sa représentation et l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté. En 2007, une dizaine de territoires infrarégionaux engage des Plans Locaux de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PLDESS) découlant du PRDESS.

En 2005, le Schéma Régional de Développement Économique confirme la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire en tant que composante de l'économie moderne en intégrant les principes de l'économie sociale et solidaire et en reprenant les ambitions du PRDESS. Il comporte une déclinaison infrarégionale à travers les Plans Locaux de Développement Économique (PLDE) dont l'objet est de développer des activités répondant aux besoins locaux et d'améliorer l'attractivité des territoires. Il recouvre également d'autres thématiques avec, par exemple, l'action des plates-formes financières de l'économie sociale et solidaire, l'approche innovante des formes d'organisation du travail et de production, les modes d'entrepreneuriat social, l'insertion par l'activité économique et l'articulation avec des politiques sectorielles en rapport avec les clauses sociales.

Par ailleurs, le Conseil Régional et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) ont créé et animent depuis 2003-2004 un programme d'accompagnement et de développement de la vie associative en Nord-Pas-de-Calais portant sur la formation des bénévoles et l'innovation dans l'action associative.

Le Conseil Général du Nord et le Conseil Général du Pas-de-Calais contribuent à l'émergence, au développement et à la consolidation des activités d'aide aux personnes développées par des associations d'utilité sociale et appuient leur structuration et leur professionnalisation.

La Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) soutient l'activité des établissements de l'économie sociale et solidaire du secteur médical et médico-social. Elle contribue à professionnaliser et moderniser l'aide à domicile, renforce la structuration du secteur par le soutien apporté des têtes de réseau et soutient l'innovation à travers un appel à projet émanant de la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale (DIIESES) pour faire émerger, dans les associations, de nouvelles expérimentations sociales.

La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) porte des dispositifs de soutien à la création et à la pérennisation des emplois et des dispositifs de développement des compétences et de professionnalisation qui s'adressent à l'économie sociale et solidaire.

La Caisse des Dépôts appuie la consolidation des activités d'utilité sociale via le Dispositif Local d'Accompagnement, intervient sur différents outils financiers utiles à l'économie sociale et solidaire (fonds d'amorçage associatif, fonds régionaux d'investissement, de garantie...), appuie l'émergence de nouveaux dispositifs financiers (fonds d'essaimage de structure d'insertion, micro crédit social et professionnel...) et soutient des réseaux régionaux de l'économie sociale et solidaire.